

**AVIS D'IMPÔT 2019****TAXES FONCIÈRES**

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
TRES. MONEIN  
28 RUE DU COMMERCE BP 16  
64360 MONEIN

0154-010909-0001

eco'pli 67 STRASBOURG PIC 24.10.19 CI 0202

MME BOUYE BERNADETTE  
MAISON SENTOURE  
RTE DE CUQUERON  
64360 MONEIN

0154-010909-1-1-00-010909

## Vos références

Numéro fiscal (C) : 16 31 578 502 470  
Référence de l'avis : 19 64 4258796 08  
Numéro de contrat de prélèvement : M3 64 0113422 47  
RUM\* FR46ZZZ005002M364011342247  
Numéro de propriétaire : 393 D00312C  
Débiteur(s) légal(aux) :  
PROP/INDIVIS 0351 MB4CJ2  
MME DUVAL BERNADETTE MARIE PM PROP/INDIVIS MB3QPQ  
BOUYE ALAINNuméro de rôle : 221  
Date d'établissement : 05/09/2019  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2019  
\* Référence Unique de Mandat

## Votre situation

**MONTANT RESTANT À PRÉLEVER** 235,00 €**Détail du montant restant à prélever**Montant de vos taxes foncières 1 035,00 €  
  
Acomptes mensuels versés 800,00 €Compte à débiter :  
FR76 1690 6000 1101 0123 8937 016  
BOUYE BERNADETTE  
CRCA MONEIN

## Prochaines échéances 2019

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de  
paiement fixée au 15/10/201916 SEPTEMBRE 2019 100,00 €  
15 OCTOBRE 2019 100,00 €  
15 NOVEMBRE 2019 35,00 €**AVIS D'ÉCHÉANCES 2020 :**Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de  
contrat), vos prélèvements 2020 au titre des taxes foncières seront les suivants :15 JANVIER 2020 103,00 € 15 JUIN 2020 103,00 €  
17 FEVRIER 2020 103,00 € 15 JUILLET 2020 103,00 €  
16 MARS 2020 103,00 € 17 AOÛT 2020 103,00 €  
15 AVRIL 2020 103,00 € 15 SEPTEMBRE 2020 103,00 €  
15 MAI 2020 103,00 € 15 OCTOBRE 2020 103,00 €

**vos démarches**

⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

⇒ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

⇒ **Par téléphone** :  
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 034\* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX 2  
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact ») :

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

- Sur le paiement de votre impôt :

TRES. MONEIN  
 28 RUE DU COMMERCE BP 16 64360 MONEIN  
 Tél : 05 59 21 30 46

- Sur le montant de votre impôt :

SIP OLORON-SAINTE-MARIE SAID OLORON-EST 14 RUE ADOUE  
 BOITE POSTALE 139 64404 OLORON STE MARIE CEDEX  
 Tél : 05 59 88 66 37

\* (Service 0,06 €/min + prix appel - depuis l'étranger, renseignez vous auprès de votre opérateur)

Département : 640 PYRENEES-ATLANTIQUES

Commune : 393 MONEIN

TF 2019		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2018	14,19 %	%	0,508 %	13,47 %	0,215 %	10,05 %	%		
Taux 2019	14,19 %	%	0,508 %	13,47 %	0,216 %	10,05 %	0,308 %		
Adresse		9082 RTE DE CUQUERON							
Base ①	2556		2556	2556	2556	2556	2556	2556	
Cotisation	363		13	344	6	257	8	991	
Cotisation lissée ②									
Adresse									
Base ①									
Cotisation									
Cotisation lissée ②									
Cotisations 2018	355		13	337	5	251	-		
Cotisations 2019	363		13	344	6	257	8	991	
Variation	+2,25 %	%	0 %	+2,08 %	+20,00 %	+2,39 %	- %		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2018	%	%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	%	
Bases terres non agricoles Bases terres agricoles									
Cotisations 2018									
Cotisations 2019									
Variation	%	%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État							Droit proportionnel :		
Base Collectivité							Droit fixe :		
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale	44		
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						<b>Montant de votre impôt :</b>	<b>1035</b>		